

# VOUS ETES NEOTITULAIRE A LA RENTREE 2011

## A) Vos conditions d'affectation :

Les choix éducatifs et budgétaires du gouvernement pèsent lourdement sur les conditions d'entrée dans le métier. Les suppressions d'emplois de stagiaires ont non seulement des conséquences désastreuses sur les conditions de l'année de stage (temps complet, formation réduite à un accompagnement s'ajoutant au temps de service...) mais elles dégradent encore plus la qualité de la première affectation. Se conjuguant aux suppressions de postes nombreuses dues aux baisses de moyens dans les établissements, à l'inflation des heures supplémentaires et à la réduction de l'offre de formation, elles entraînent le blocage de nombreux postes au mouvement intra pour y affecter les futurs lauréats de concours sur des temps complets. Ainsi, faute de postes définitifs en établissement, c'est plus des deux tiers des néo-titulaires, dans l'académie de Versailles, qui débutent sur des fonctions de remplacement, là où la détérioration des conditions d'exercice du métier est la plus exacerbée : compléments de service abusifs, affectations hors zone ou très éloignées, service incluant des heures supplémentaires...

La possibilité d'exclure les établissements RAR, dans ce contexte, présentée comme une prise en compte des difficultés de l'entrée dans le métier relève de l'hypocrisie absolue. A l'heure où se met en oeuvre le dynamitage de l'Education prioritaire, de nombreux établissements dits « difficiles » ne rentrent pas dans ce classement ; c'est un moyen pour les autorités de se dispenser de toute mesure pour améliorer réellement les conditions de travail et d'étude dans ces établissements ; c'est aussi limiter, pour ceux qui en font le choix, les possibilités d'affectation sur poste fixe...

Nous conseillons vivement à tous les actuels stagiaires qui sont soumis à la règle de l'extension (voir p.5) :

- de prendre contact avec les élus du SNES et de participer aux réunions organisées spécialement pour eux par la section académique
- d'utiliser au maximum la possibilité de faire 20 vœux en y incluant des vœux larges et réalistes
- en cas d'utilisation de la bonification stagiaire, pour qu'elle soit efficace, de faire un vœu large correspondant au moins à un groupe de communes.

## Participez aux réunions d'information !



**mercredi 23 mars à 14h30**

**mercredi 30 mars à 14h30**

à la section académique du SNES

à Arcueil

en présence de commissaires paritaires.

## B) Votre formation et votre service :

La réforme de la formation des maîtres a été également utilisée par le Ministère pour battre en brèche la conception d'une entrée progressive dans le métier et d'un allongement de la formation au-delà de la seule année de stage. Bien qu'insuffisant et s'appuyant sur une vision étriquée du métier d'enseignant, réduit à celui d'un docile technicien mettant en oeuvre les bonnes pratiques, le dispositif d'accompagnement des néo-titulaires existant jusqu'ici devient, sur le plan réglementaire, obsolète à la rentrée 2011 pour les futurs néo-titulaires.

- Le faible allègement de service d'une heure qui dans la réalité prenait souvent la forme d'une rémunération en heure supplémentaire a été transformé cette année en un crédit formation, venant s'ajouter au temps de service, payé comme une heure supplémentaire.
- Le volume de formation qui devait être de 72 heures dans l'année a été divisé par deux.

Le Rectorat n'a donné aucune information sur le dispositif d'accompagnement l'an prochain. Mais l'absence de moyens, comme la volonté de rabattre toute la formation professionnelle sur les cycles universitaires pour justifier les coupes sombres budgétaires, menacent clairement la pérennité de celui-ci.

## Les revendications du SNES :



⇒ Le rétablissement des emplois de stagiaires et d'un service d'enseignement durant l'année de stage ne pouvant excéder un tiers des obligations de service afin de permettre une formation alternant théorie et pratique.

⇒ L'entrée dans le métier doit être progressive : un demi-service devant élèves la première année de titularisation et 12 heures la seconde permettraient la mise en place de compléments de formation adaptés, construits et choisis par les enseignants.

⇒ Les conditions d'affectation et de service doivent être améliorées par la construction d'un mouvement national rénové et par l'implantation d'un nombre suffisant de postes en établissements pour répondre aux besoins du système éducatif et restaurer une mobilité choisie et voulue.